



**Bureau du Conseil de développement**  
**12 mai 2022**

Présents : Abarnou Zoé, Bramoullé Arthur, Vanez Clara – UBO ; Caroff Jean-Pierre ; Frin Patrick ; Jourden Guy ; Le Bihan Jean-Michel ; Louët David – groupe La poste ; Paillard Michel.  
Lucéa Yannick – Brest métropole ; Maryse Larpent - ADEUPa- conseil de développement.

**- 1 - Stratégie métropolitaine de développement économique**

Préambule

Le conseil de développement a été saisi par Brest métropole afin d'émettre un avis sur la stratégie métropolitaine de développement économique.

Étant donné le délai dans lequel cet avis devra être rendu, mi-juin, il a été indiqué aux services de Brest métropole que celui-ci serait succinct, le conseil ne disposant pas d'un temps suffisant pour y travailler et se réunir. Les documents ont été fournis aux membres du Conseil de façon à qu'ils puissent faire part de leurs observations par mail.

Guy Jourden, Président du conseil de développement, indique qu'en effet, lors de l'élaboration de la première stratégie, le conseil avait été associé très en amont du projet et avait disposé d'une année pour y travailler. Cela avait permis d'organiser des ateliers et des rencontres régulières avec la collectivité. Il indique que la réponse du conseil de développement sera un premier avis et qu'il souhaite que celui-ci soit complété par un travail du conseil à plus long terme.

Ce travail pourrait consister en une réflexion sur les évolutions prévisibles ou souhaitables du Pays de Brest à partir de signaux faibles que l'on peut ressentir et qui peuvent devenir des enjeux forts à plus long terme.

Il rappelle que même s'il s'agit d'une stratégie de la seule métropole, elle s'inscrit dans un territoire plus vaste et concerne l'ensemble du bassin d'emploi et du Pays de Brest et ses 420 000 habitants. Il souhaiterait que cette stratégie soit l'occasion de développer les synergies entre les 7 EPCI qui constituent le pôle métropolitain du Pays de Brest et s'appuie également sur celles mises en œuvre par l'ensemble des communautés dans le cadre de leur projet de territoire par exemple et que les habitants puissent la partager et s'en emparer.

Dans l'avis que donnera le conseil de développement, il conviendrait donc d'indiquer également que celui-ci souhaite pouvoir apporter ses contributions et échanger avec la métropole sur la

mise en œuvre de cette stratégie tous les ans en complément des forums annuels organisés jusqu'à présent.

D'ores et déjà, Guy Jourden invite les représentants des étudiants présents à la réunion à se saisir de ce sujet pour présenter leurs difficultés et les solutions qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour y pallier selon eux.

Le prochain forum de l'économie aura lieu le **18 octobre 2022 à partir de 16h00** aux ateliers des Capucins à Brest. L'invitation figure en annexe de ce compte-rendu.

A la lecture du projet de stratégie qui a été soumis au Conseil de développement, Jean-Pierre Caroff indique qu'il y a particulièrement remarqué l'importance qui est donnée au développement des interactions entre les étudiants et le territoire, les constructions, l'économie sociale et solidaire ainsi qu'un volet non négligeable sur la culture.

Guy Jourden, fait remarquer qu'à la suite de la réunion de présentation de la stratégie des remarques du conseil de développement ont été prises en compte dans ce nouveau document, notamment en ce qui concerne les interactions entre l'enseignement supérieur et la recherche, d'une part, et le territoire, d'autre part.

Yannick Lucéa, représentant de la métropole, indique qu'en complément de cette stratégie le conseil de développement devrait sans-doute également être consulté sur le contrat métropolitain, mais cela reste à vérifier. Du point de vue de la méthode, il s'interroge sur la façon de travailler avec le conseil de développement. Est-il opportun de fournir un conseil un document non abouti, susceptible de modifications ou est-il préférable de travailler à partir d'un document abouti ?

En résumé, ce contrat est un complément au contrat de plan État-Région, il en constitue le volet territorial. C'est un document de programmation des projets et de leur financement par l'État, la Région et le Département à l'horizon 2027. Il n'est pas certain qu'il doive faire l'objet d'un avis de Conseil de développement.

Néanmoins, Guy Jourden rappelle qu'il est essentiel que le conseil de développement soit associé à l'élaboration des projets sur lesquels il devra émettre un avis le plus tôt possible. Cela permet aux membres du conseil d'y contribuer tout au long de son élaboration comme cela a été le cas dans le cadre de la précédente stratégie métropolitaine de développement économique. Le conseil de développement, par sa composition diverse des composantes socioéconomiques, culturelles, associatives..., permet d'apporter des points de vue diversifiés qui, lors des échanges et des groupes de travail, viennent se compétrer dans l'intérêt commun du territoire et non pas dans une somme d'intérêts particuliers. Cette association du conseil de développement aux réflexions des collectivités tout au long des projets est d'autant plus importante que la crise sanitaire et eu un impact important sur le fonctionnement de la démocratie participative et des conseils de développement qui ont besoins d'un temps plus important pour mobiliser les acteurs. Cette difficulté perdure, même si des moyens techniques permettent de maintenir des réunions et des débats à distance.

Maryse Larpent propose que le document soit adressé au conseil de développement afin que ses membres puissent lui faire part de leur réaction par mail, mais qu'il sera difficile d'émettre un avis.

Remarques sur la stratégie métropolitaine de développement économique :

- Bien qu'il ait été indiqué lors de la réunion de présentation qu'il s'agissait d'une stratégie de la Métropole du Pays de Brest, on y parle essentiellement de Brest.

› CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)



**Or le développement économique ne concerne pas que Brest, mais aussi les autres communes de Brest métropole et l'ensemble du Pays de Brest.**

- Brest est la locomotive du territoire. Concernant les enjeux liés aux étudiants, à l'image de ce qui est fait en région Centre, il faudrait considérer les **étudiants comme de véritables ambassadeurs du territoire** et développer une plate-forme dédiée aux étudiants de manière pro-active pour améliorer leur accueil.
- Le principal problème à Brest n'est pas la qualité et la diversité de l'enseignement supérieur mais **le logement**, d'autant que le nombre d'étudiants ne cesse de progresser. L'une des solutions serait d'encourager les possibilités de colocations, notamment intergénérationnelles, qui permettent de tisser des liens et de favoriser le vivre ensemble.
- Un des leviers principaux du développement économique réside dans la **présence de main d'œuvre qualifiée dans le territoire**, il serait donc souhaitable de mettre en œuvre des actions pour inciter les étudiants à rester dans le Pays de Brest, le développement de la qualité de leur accueil en est une.

Sur ce point il est fait remarquer par les représentants des étudiants que la colocation ne résout qu'une partie du problème, elle ne convient pas à tout le monde.

- Le montant des loyers, environ 500 € par mois, est rédhibitoire pour de nombreux étudiants. La question des logements gérés par le CROUS est également posée, aujourd'hui 1 logement pour 30 étudiants : Comment la Métropole peut elle agir, ne serait-il pas possible de se rapprocher des associations étudiantes pour faire pression sur l'État afin d'**obtenir la construction de nouveaux logements CROUS ?**
- **La question du logement est importante du point de vue de l'attractivité économique**, elle concerne également les actifs, notamment le plus jeunes du fait du coût du logement qui a fortement progressé. **Comment résoudre la contradiction entre ambition d'attractivité et contraintes en matière d'artificialisation des sols ?**

Il est fait remarquer que dans le territoire de la Métropole l'objectif de construction de 1 300 logements par an a été atteint et même dépassé en 2020 avec la construction de 1 600 logements dont 95% en renouvellement urbain et que l'objectif du « zéro artificialisation nette » est à l'horizon 2050. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'agriculture constitue un volet important de l'économie du Pays de Brest et que les espaces naturels contribuent à l'attractivité de notre territoire et de sa qualité de vie.

- Afin de réduire les coûts d'accès au logement, il est également indispensable de **poursuivre la construction de logement sociaux**, particulièrement dans

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)

les communes qui se situent toujours en deçà du seuil légal malgré les efforts faits dans ce domaine.

Une réunion spécifique sur la stratégie métropolitaine de développement économique est programmée le 19 mai.

## - 2 - Mobilités

Une première réunion d'installation d'un groupe de travail sur les mobilités a eu lieu le 9 mai afin de déterminer les objectifs du groupe.

Un travail est engagé en parallèle avec le réseau des conseils de développements bretons sur le ferroviaire concernant la ligne Brest-Quimper-Lorient-Nantes. Quatre conseils de développement (Brest-Quimper-Lorient et le COB) se réunissent régulièrement avec des associations d'usagers et la SNCF pour proposer des améliorations. Dans ce cadre il a été proposé de convier les présidents d'universités pour intégrer leurs préoccupations tant du point de vue des enseignants que des étudiants y compris sur le coût du trajet.

Concernant le Pays de Brest, la préoccupation réside non seulement sur la liaison ferroviaire Brest-Quimper-Lorient mais aussi sur les mobilités du quotidien, notamment Brest-Châteaulin. Des investissements ont été réalisés sur cette ligne, mais il ressort des échanges, y compris avec la SNCF, qu'il y a un problème d'investissement de la Région sur le matériel ferroviaire.

En ce qui concerne les travaux d'infrastructure, il était prévu un doublement de la voie et des automatisations de passages à niveau afin de permettre 12 allers-retours Brest-Quimper par jour et une réduction de la durée du trajet. Le coût des travaux ayant été sous-estimé, il n'a pas été possible d'en réaliser l'intégralité, il aurait fallu investir 12 millions d'euros supplémentaires.

En conséquence, il n'y a que 9 allers-retours par jours et le temps de trajet est de 1h05.

Le constat est qu'actuellement la ligne est sous-utilisée, principalement du fait d'un manque de fiabilité du matériel roulant. Il s'avère que cette ligne sert en quelque sorte de variable d'ajustement pour des lignes plus rentables et que le matériel prévu est parfois réorienté vers celles-ci. Il est par conséquent fréquent que des trains soient supprimés. Néanmoins la SNCF a missionné un agent pour travailler sur la ligne Brest-Quimper afin de trouver des solutions et d'améliorer son remplissage et par conséquent sa rentabilité.

Il est fait remarquer que beaucoup d'actifs font le trajet Brest-Quimper tous les jours, et que le coût de l'abonnement est très compétitif par rapport à celui de la voiture. Objectivement, il ne devrait donc pas y avoir d'obstacle au « remplissage » de cette ligne si ce n'est sa fiabilité. Les représentants des étudiants indiquent que cette ligne est très utilisée mais qu'effectivement ce qui pose problème c'est sa fiabilité et la fréquence des suppressions de trains ou des retards.

La question des horaires est également posée : ils ne sont pas toujours adaptés à ceux des salariés et des étudiants.

Les associations d'usagers souhaitent également que des arrêts supplémentaires puissent être étudiés afin de répondre aux besoins des déplacements domicile-travail ce qui n'aurait pas pour effet d'augmenter le temps de trajet de manière importante.

Concernant les autres modes de transports, le groupe de travail a également fait part des difficultés liées aux horaires entre les différents opérateurs de transport en commun qui ne permettent pas d'assurer les correspondances au cours du trajet que ce soit entre les différentes lignes de cars, de bus ou cars-train. Le pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé un travail



sur ce sujet, le conseil de développement pourra y être associé de façon à ce que les différents opérateurs que sont le conseil régional, Brest métropole et la communauté d'agglomération de Landerneau puissent harmoniser leurs horaires.

### - 3 – Alimentation durable et démocratie alimentaire

Une première réunion du groupe de travail a eu lieu qui a réuni une dizaine de participants.

Les objectifs du groupe de travail sont :

- Produire et diffuser à destination des citoyens des données sur les enjeux agricoles et alimentaires du territoire et des politiques publiques locales en lien (ex. PAT de Brest Métro)
- Faciliter la concertation citoyenne autour de ces enjeux
- Produire des recommandations d'action à destination de la collectivité
- Évaluer régulièrement la qualité de l'accès des citoyens-habitants du territoire du Pays à l'offre alimentaire durable et la résilience démocratique du système alimentaire territorial.

#### PHILOSOPHIE DE TRAVAIL

- Viser des résultats concrets
- Faire des préconisations d'actions
- Se concentrer sur ce qui peut fonctionner – diffuser des exemples concrets de bonnes pratiques
- Favoriser l'action collective
- Place des outils collaboratifs/ intelligence collective/ design d'usages

#### COMMENT AMENER LES CITOYENS À S'INTÉRESSER AU SUJET ?

- Trouver des partenaires terrain pour engager des actions concrètes pouvant influencer positivement la vie quotidienne des gens (ex. signalétique valorisant les producteurs locaux sur les marchés)
- Intégrer des événements à forte visibilité portés par d'autres structures (ex. Forum des usages coopératifs)
- Créer des débats dans les territoires /Débats autoportés
- Identifier des relais - Mobiliser les collectifs de citoyens (ex. Citoyens d'Iroise)
- Engager des projets tutorés avec la Fac (santé/ médecine...)

La coordinatrice de ce groupe de travail est Markéta Brain de l'association MADA Brest.

Parallèlement, Brest métropole met en place son projet alimentaire territorial et a organisé plusieurs ateliers très intéressants.

Le rôle du conseil de développement n'est pas de refaire ce qui est déjà mis en œuvre mais d'y apporter une plus-value. Ainsi, lors de ces ateliers il est apparu que beaucoup d'initiatives étaient menées, Guy Jourden est intervenu pour proposer qu'une plate-forme soit créée afin que chacun

puisse y partager ses actions en matière d'alimentation et les faire connaître, mais aussi de permettre d'améliorer la cohérence de ces actions.

#### - **4 – Saisine du Conseil de développement par Brest métropole**

Le conseil de développement a été saisi par Brest métropole afin de contribuer à l'élaboration de son projet métropolitain. Le Vice-président en charge du dossier, Stéphane Roudaut, par ailleurs maire de Gouesnou, a souhaité rencontrer Guy Jourden pour lui présenter la méthode qu'il souhaite mettre en œuvre.

Ce projet aura pour objectif de définir les grandes ambitions politiques pour le territoire de Brest métropole à l'horizon 2035-2040. Les réflexions ne sont pas encore engagées.

Des ateliers seront organisés auxquels les membres du conseil seront invités à participer.

Même s'il s'agit du projet de territoire de la Métropole, Monsieur Roudaut a indiqué qu'il allait rencontrer les Présidents des communautés de communes et d'agglomération du Pays de Brest afin d'échanger avec eux sur leur vision du territoire, du rôle et de la place de la Métropole dans le Pays de Brest et sur leurs projets de territoires respectifs.

Concernant les ateliers ou groupe de travail auxquels le conseil de développement sera associé, Guy Jourden a attiré l'attention du Vice-président et de ses services sur le fait que le conseil de développement est composé de bénévoles qui ne sont pas toujours disponibles en journée du fait de leurs obligations professionnelles.

Outre le projet métropolitain, l'un des rôles du conseil de développement pourra également être celui d'avoir une vision globale et de s'assurer de la cohérence, de la complémentarité de l'ensemble des projets de territoires à l'échelle du Pays de Brest sur un certain nombre de sujets tels que les mobilités, les plans climat air énergie territoriaux...

#### - **5 – Informations diverses**

- Organisation d'une réunion sur le cabotage à la voile début juillet
- Création d'un groupe de travail national sur l'eau au sein de la coordination nationale des conseils de développement
- Organisation des assises citoyennes de la mer et du littoral à Brest le 1<sup>er</sup> décembre sur le thème : « Les ports maritimes et fluviaux : un atout pour le développement durable de la Bretagne »

En réponse à la question du devenir de certains équipements portuaires, à l'image du slipway de Camaret dont la démolition est envisagée, il est indiqué que ces assises pourront aussi être l'occasion de s'interroger sur les éventuels besoins en infrastructures portuaires liées notamment au développement du cabotage à la voile susceptible de se développer.



## ANNEXE

- Invitation forum de l'économie :

**François Cuillandre,**

président de Brest métropole

est heureux de vous convier au prochain

**FORUM DE L'ÉCONOMIE,**

le mardi 18 octobre 2022 à partir de 16h00

Aux Ateliers des Capucins, 25 rue de Pontaniou à Brest

Ce forum sera consacré à la présentation de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique Cap 2030, fruit du travail de concertation et de co-construction avec plus de 400 acteurs du territoire.

**16h00>17h00**

Accueil des participants

**17h00>19h15**

Présentation de la SMDE Cap 2030 au travers de nombreux témoignages :

- les **fondations de la SMDE CAP 2030** - « Impulser, accompagner, accélérer les transitions »
- la **SMDE CAP 2030** au travers de ses 3 grandes orientations stratégiques :
  - > **Réunir les conditions de développement** de nos secteurs socles et émergents
  - > **Attirer et faciliter l'accueil des entreprises** et des compétences nationales et internationales
  - > **Donner au territoire les moyens** de répondre aux enjeux des transitions

**À partir de 19h15**

Soirée conviviale

**RÉPONSE SOUHAITÉE AVANT LE 1ER OCTOBRE 2022**

**[INSCRIPTION](#)**

Cette invitation est personnelle et a été envoyée à maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr

**> CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST**

[www.conseil-developpement-brest.fr](http://www.conseil-developpement-brest.fr)

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : [conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr](mailto:conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr)